

**3^e et 4^e âges
une opportunité
de créer 125 000
emplois en 30 ans**



1. Évolution de la démographie et de la dépendance

1.1. Le vieillissement démographique	7 - 10
1.2. L'augmentation de la dépendance	11
1.3. Les seniors de demain	12 - 13

2. Projections des besoins immobiliers

2.1. Projection des unités de logement	15 - 16
2.2. Projection des investissements	17

3. Emplois directs / indirects

3.1. Emplois directs soignants, hôteliers, personnel administratif	20 - 24
3.2. Emplois indirects	25 - 29
3.3. Total des emplois emplois directs et indirects	30 - 31

4. Retour économique du secteur

4.1. Méthodologie	33
4.2. Return	34 - 36
4.3. Circuit des retours	37

Femarbel, la fédération des maisons de repos et de soins, investit dans la recherche et le développement.

Après avoir réalisé une étude sur « Le coût de la prise en charge d'une personne âgée », Femarbel consacre cette nouvelle étude à l'analyse de l'évolution de l'emploi dans ce secteur d'aujourd'hui à demain.

L'expansion de la pyramide des âges est un phénomène sociétal inéluctable.

En 2050, la Belgique comptera 1 256 000 personnes âgées de 80 ans et plus.

L'allongement de la durée de vie entraînera irrémédiablement l'augmentation de la dépendance ainsi que la perte d'autonomie de nos seniors ; nécessitant dès lors un accompagnement et des prises en charge plus adaptées, mais certainement plus lourdes.

Le vieillissement démographique offrira l'opportunité de création d'emplois supplémentaires que l'on peut déjà chiffrer à 125 000 postes.

Afin de répondre aux besoins du secteur d'ici 2050, il faudra créer une moyenne annuelle de 4 000 nouveaux emplois non délocalisables.

Ces métiers devront faire appel à un panel varié de main d'œuvre, car ils devront assimiler de nouveaux savoir-faire. La révolution numérique, l'évolution des connaissances neurologiques et psychologiques du vieillissement modifieront en profondeur les méthodes d'accompagnement de la personne âgée, qui devront rester imprégnées de valeurs d'humanité et de fraternité.

De plus celui-ci générera, dans le même temps, l'accroissement conséquent de l'activité économique dans les secteurs des services et de la construction/rénovation.

Il y a 30 ans, les questions écologiques, la problématique du vieillissement de la population, ne constituaient pas un élément prioritaire dans les programmes politiques des gouvernements. Aujourd'hui l'aspect écologique est pris en compte dans toutes décisions politiques; il est urgent que le facteur du vieillissement de la population suive la même voie.

La réflexion sur la question du bien vieillir n'est pas seulement l'enjeu d'un secteur, mais bien celui de toute la société qui doit anticiper, préparer et oser l'avenir pour donner à nos aînés la juste place qu'ils méritent.

1. Évolution de la démographie et de la dépendance

1.1. Le vieillissement démographique

Le vieillissement de la population est une tendance marquante des pays industrialisés. Il s'agit de l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population, expliquée notamment par la diminution de la fécondité et le recul de la mortalité.

La Belgique n'échappe pas à ce phénomène : le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et celles-ci vivent de plus en plus longtemps. En 2030, la population âgée de 65 ans et plus atteindra 2 660 685 personnes, contre 1 860 159 personnes en 2010, soit une croissance de 43% en 20 ans. En 2050, on dénomblera 3 113 161 seniors de 65 ans et plus (+67% en 40 ans). Ils représenteront 25% de la population globale.

Alors que la Belgique comptait 533 148 personnes de 80 ans et plus en 2010, elles seront 778 383 en 2030 (+46%) et 1 256 922 en 2050 (+136%).

Enfin, les seniors de 90 ans et plus augmenteront de 59 307 en 2010 à 147 281 en 2030 (+148%) et à 290 437 en 2050 (+390%).



Population des 80 ans et plus

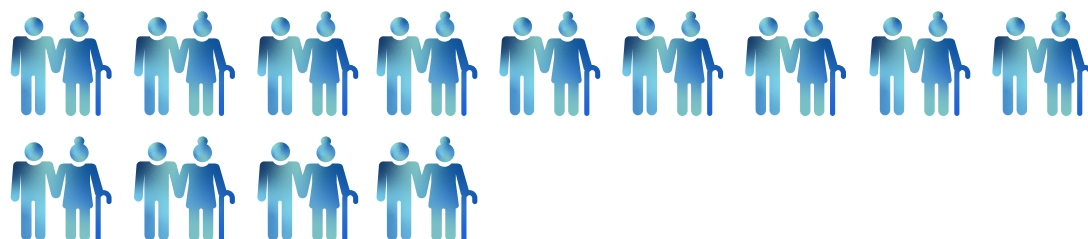
2010

533 148



2030

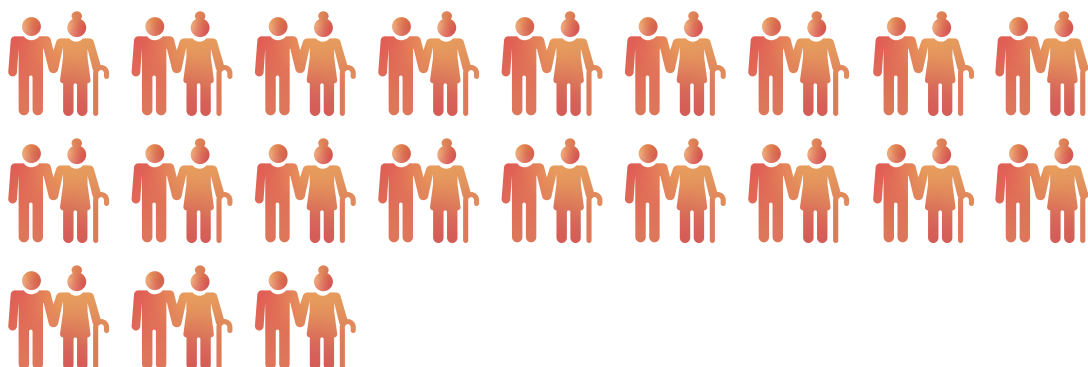
778 383



+46%

2050

1 256 922

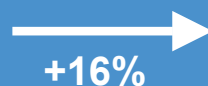


+136%

2010

2050

Population



Seniors 65+



17%



25%

Seniors 80+

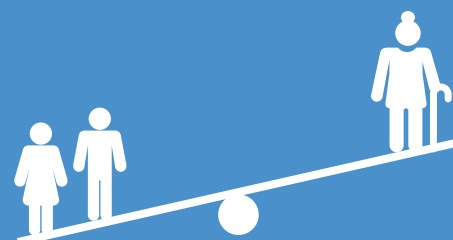
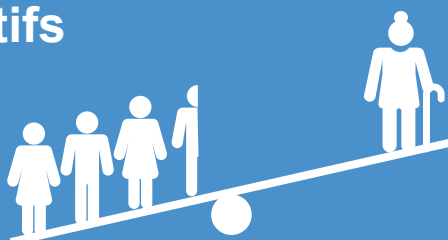


5%



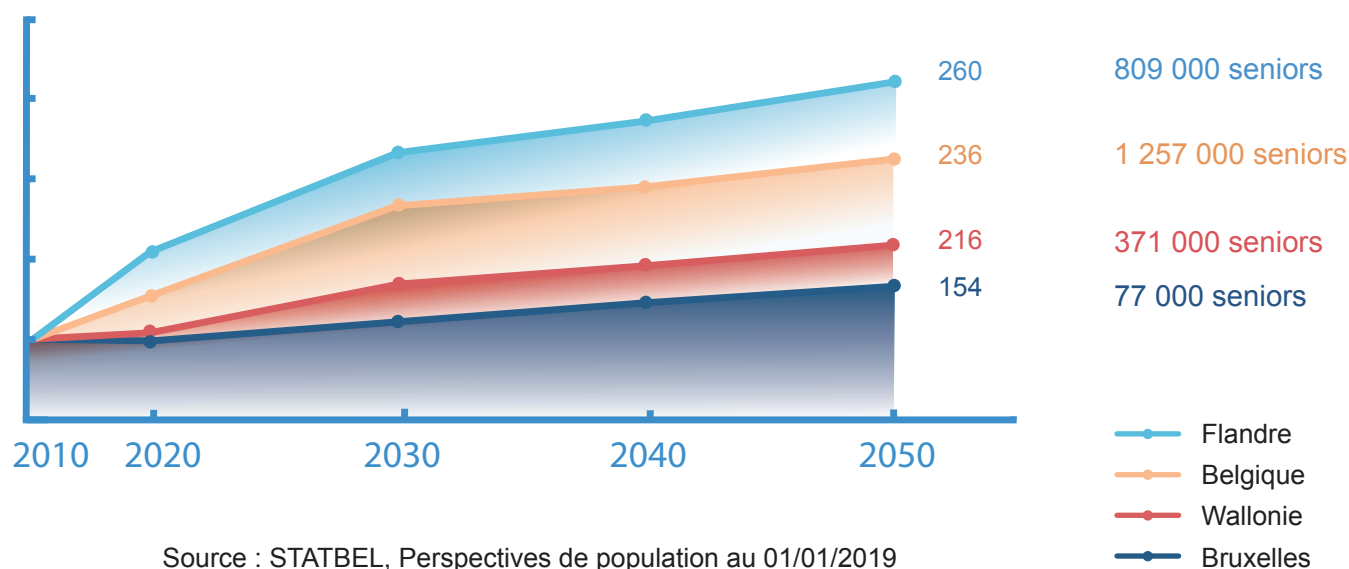
10%

Seniors 65+ / actifs



Notons cependant que les évolutions démographiques présentent des disparités régionales. La Flandre connaît une augmentation plus prononcée de sa population des 80 ans et plus (+ 160% d'ici 2050). La Wallonie voit sa population de seniors augmenter également, mais dans une moindre mesure (+ 116% en 2050). Quant à Bruxelles, elle ne connaît une augmentation que de 54% en 2050, ce qui s'explique en partie par la particularité de sa démographie combinant un renforcement du bilan migratoire positif avec l'étranger et une natalité bruxelloise revigorée¹.

Vieillesse de la population (seniors 80+) par région



¹ Brussels Studies, Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux, 2016

1.2. L'augmentation de la dépendance

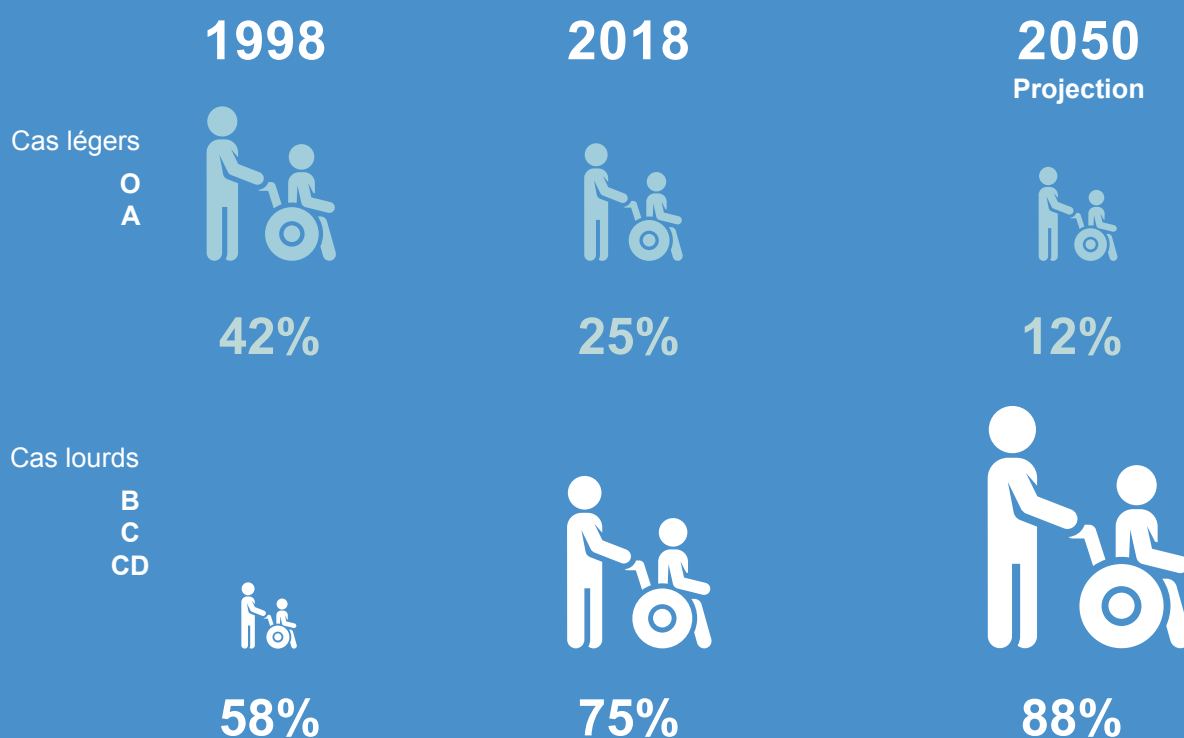
Le profil des personnes vivant en maison de repos a évolué : les résidents entrent en institution plus tardivement et avec une dépendance accrue. Ils nécessitent une plus grande prise en charge, présentant des polypathologies, une perte de repères spatio-temporels et/ou de la démence. En effet, à l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans notre société, s'ajoute la tendance de l'accroissement de la dépendance lié au grand âge.

Le niveau de dépendance d'une personne est mesurée par l'échelle de Katz. Elle évalue le niveau d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Les personnes sont classées en 5 catégories par degré de dépendance croissant (O, A, B, C et Cd, cette dernière catégorie visant les personnes dépendantes physiquement et psychologiquement). Les profils O et A sont consi-

dérés comme des cas légers, avec une dépendance faible voire nulle, tandis que les autres profils sont considérés comme des cas lourds.

En observant l'évolution actuelle des cas lourds² en maisons de repos, nous remarquons une perte d'autonomie de plus en plus forte, ce qui induit une augmentation des besoins de soins et d'accompagnement et donc des coûts y afférents.

Sur base des chiffres disponibles entre 1998 et 2018, nous avons opéré une projection³ du taux de la dépendance en 2050. Nous constatons que, en Belgique, les cas lourds passeront de 58% en 1998 à 88% en 2050, soit une croissance de + 30% en une cinquantaine d'années.



² Autres profils que les résidents O et A selon échelle de Katz

³ Hors courts séjours

1.3. Les seniors de demain

Entre 2004 et 2016, l'espérance de vie en bonne santé⁴ a augmenté pour les hommes de 1,5 ans et pour les femmes de 2,7 ans⁴. Ils peuvent s'attendre à vivre en bonne santé sans perte d'autonomie jusqu'à respectivement 75,3 ans et 76,4 ans. Les seniors d'aujourd'hui ont connu les privations de la dernière guerre mondiale.... mais les baby-boomers des années 50 et 60 sont les papy-boomers de demain.

Cette génération élevée au biberon de la liberté, du consumérisme, du respect de ses droits et de son autonomie voudra maîtriser son destin dans une société en constante mutation.

Nos aînés souhaitent demeurer le plus longtemps possible à domicile ; ils sont habitués à un certain

niveau de confort qu'ils souhaitent conserver. L'adaptation des villes au vieillissement sera indispensable afin de maintenir les liens sociaux vitaux permettant d'éviter l'isolement de ces derniers.

De multiples solutions sont initiées au niveau de l'aide et des soins à domicile qui devront nécessairement se développer en vue d'apporter une réponse globale à l'évolution parfois très rapide de la dépendance, des besoins d'accompagnements et de prises en charge adaptés dans d'autres formes de « chez soi ».

Domotiques, robotique, téléassistance, systèmes intelligents dotés de capteurs divers, bracelets électroniques et autres gérontotechnologies continueront à se développer dans le futur.



⁴ Belgique en bonne santé, Espérance de vie en bonne santé, juin 2019

L' évolution technologique ne pouvant jamais se substituer à l'intervention humaine; il faudra concevoir une offre globale et intégrée qui permettra d'aider les personnes âgées de manière efficiente.

Il faudra développer l'attractivité des métiers liés au grand âge, actuellement en grande pénurie, et assurer une formation adaptée, évolutive et continue des équipes d'encadrement, de soins, de logistique, etc. faute de quoi rien ne sera réalisable.

Les parcours de soins inhérents au vieillissement devront immanquablement prévoir une offre intégrée entre le maintien à domicile, la résidence service, la maison de repos, l'hôpital et autre forme d'hébergement des seniors.

Pour ce faire, il sera nécessaire de décloisonner l'offre en assurant la continuité et l'intégration du parcours de vie et de soins de la prise en charge via une coordination globale des différents acteurs. Cette importante et nécessaire évolution s'avérera indispensable pour éviter les ruptures et les pertes brutales d'autonomie.

2. Projections des besoins immobiliers

2.1. Projection des unités de logement⁵

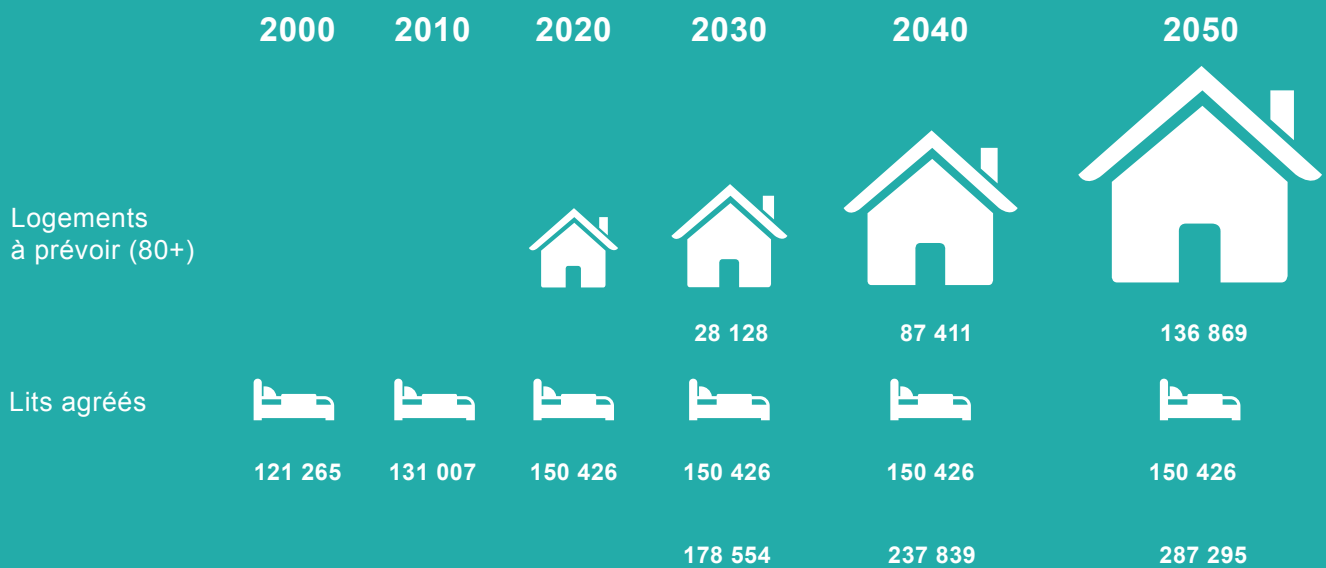
Le vieillissement de la population ainsi que l'évolution de la dépendance sont des réalités indubitables. Probablement sous une autre forme, le besoin des seniors de vivre dans des logements sécurisés et adaptés va croître, ce qui engendrera des investissements ainsi qu'une importante création d'emplois.

Actuellement, environ 150 000 lits de maisons de repos sont disponibles pour les personnes âgées en Belgique. L'offre est répartie de manière inégale entre les différentes régions, mais elle ne sera pas suffisante pour absorber le tsunami du vieillissement et le besoin croissant en matière de soins.

Compte tenu des perspectives de population, nous estimons un besoin global de capacité de 178 500 unités de logement à l'horizon 2030 et de 287 000 unités en 2050. Cela représentera une croissance moyenne annuelle de 4 500 unités de logement d'ici 2050. Entre aujourd'hui et 2030, les besoins seront plus modérés: 2 900 unités de logement par an. Par contre, ils s'intensifieront entre 2031 et 2050, avec un pic de 6 700 unités atteint en 2040.

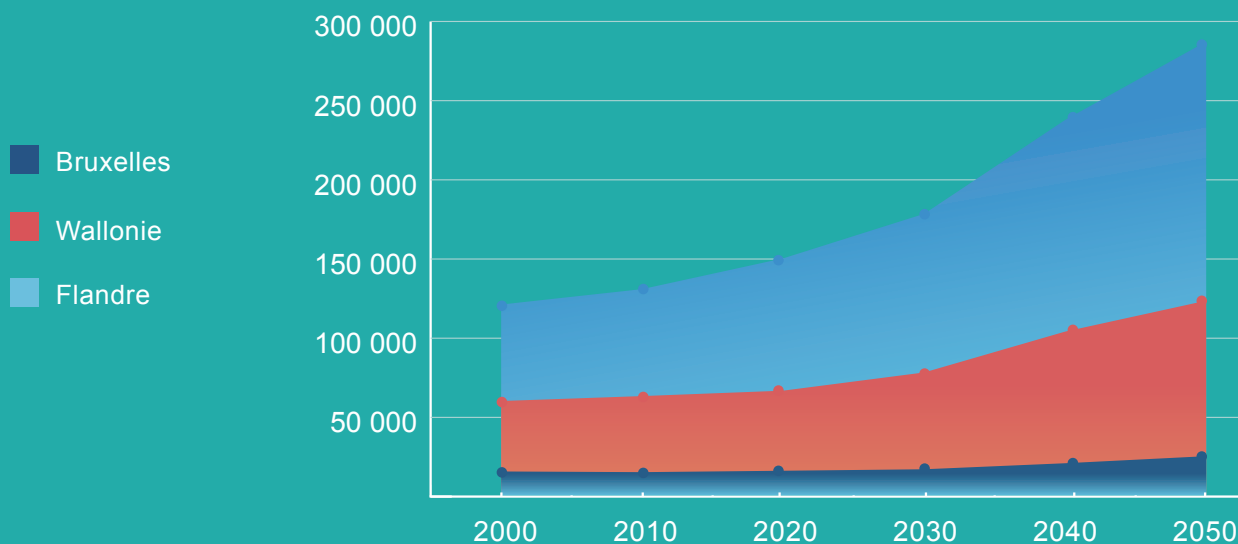
⁵ La projection des unités de logement a été calculée sur base du ratio entre le nombre de places agréées aujourd'hui et le nombre de seniors âgés de 80 ans et + ; ce ratio a ensuite été projeté sur les perspectives de population.

Evolution du nombre de lits et projection des besoins en capacité d'hébergement sans nouveaux agréments de lits (Belgique)



Sources : INAMI, Lits agréés & STATBEL, Perspectives de population par région au 01/01/2019

Projection des besoins en capacité par région



Sources : INAMI, Lits agréés & STATBEL, Perspectives de population par région au 01/01/2019

2.2. Projection des investissements

Comme annoncé ci-dessus, le vieillissement démographique engendrera des besoins en capacité de logements pour seniors et donc des investissements dans le secteur de la construction. En effet, de nouvelles unités de logements devront être construites et les logements existants devront être rénovés.

Afin d'extrapoler le montant de l'investissement et des emplois qui en découle, nous avons posé plusieurs hypothèses sur lesquelles baser nos calculs. Nous considérons une superficie moyenne de 50 m² par logement pour personne âgée ainsi qu'un coût au m² de 1 200€ TVAC pour la rénovation (taux de TVA de 6%) et de 2 000€ TVAC pour la construction (taux de TVA de 12%). L'inflation s'élève à 1,50% par an.

La construction de logements supplémentaires et la rénovation de l'existant représenteront une surface total de 14 500 000m². Soit un investissement global en milliards d'euros à prévoir d'ici 2050.

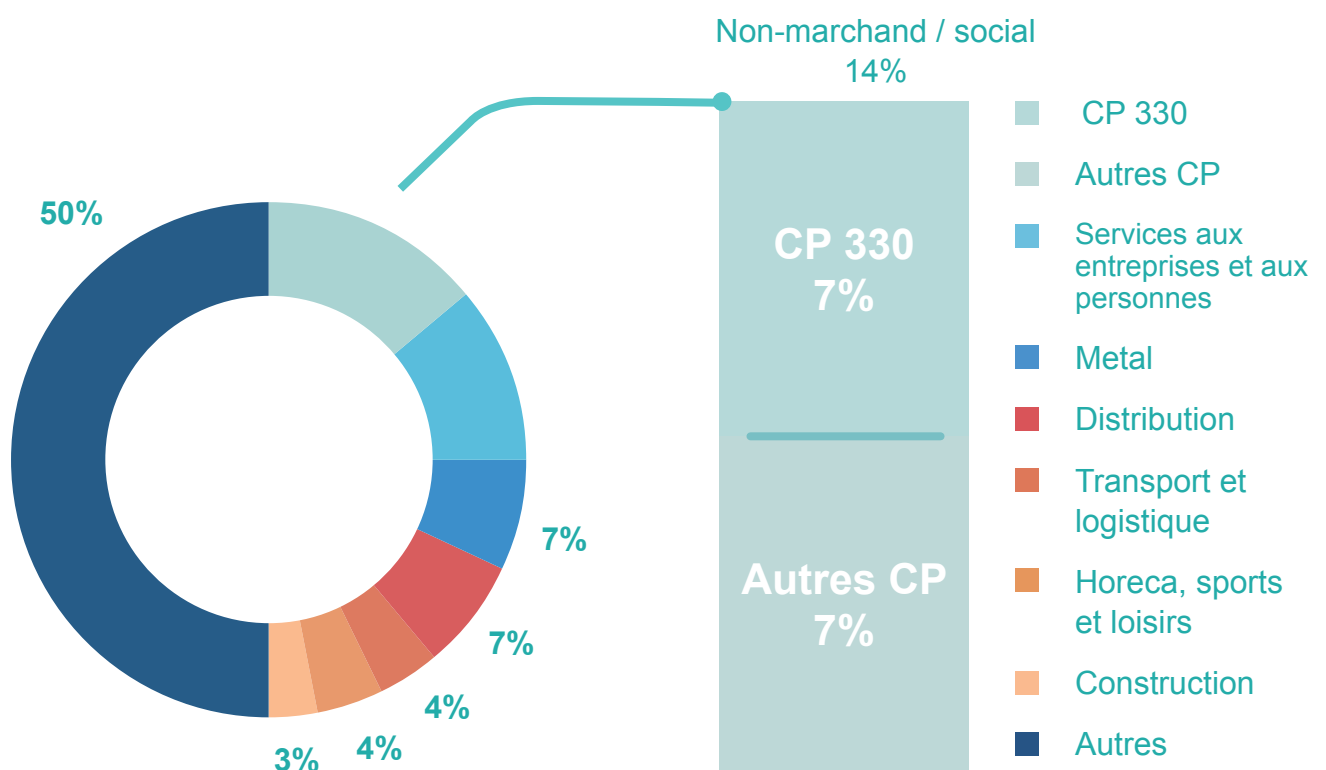


3. Emplois directs / indirects

En juin 2017, le secteur des maisons de repos comptait 50 576 équivalents temps plein (ETP) soignants (infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeute, ergothérapeute, logopède). Outre ce personnel de soins, 21 675 ETP⁶ assuraient les emplois hôteliers et administratifs. Au total 72 251 ETP étaient donc engagés, ce qui représente une moyenne de 5 emplois à temps plein pour 10 résidents.

Ce constat démontre que le secteur est générateur d'emplois pour aujourd'hui et pour demain. Il compte parmi les employeurs importants en Belgique.

Principaux secteurs d'emplois en Belgique

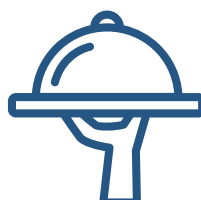


Source : ONSS, Postes de travail par commission paritaire au T1/2019

⁶ Sur base d'un ratio défini dans le rapport bisannuel des aînés de 2016 rédigé par le SPW Action sociale et Santé : en moyenne, les établissements emploient 70% de personnel de soins et 30% de personnel non-soins, c'est-à-dire le personnel administratif et hôtelier.



3.1. Emplois directs soignants, hôteliers, personnel administratif



L'augmentation des besoins en unités de logement pour les seniors et l'évolution de la dépendance s'accompagnent d'un besoin accru en personnel : personnel de soins d'une part, mais également personnel hôtelier et administratif.

15 000 emplois à temps plein à pourvoir dans les 10 ans.

Projection du nombre d'ETP directs

A politique constante, le vieillissement de la population engendrera un besoin de 87 300 ETP en 2030⁷, ce qui représente une création d'emplois de 15 000 ETP ou 24 000 postes⁸ en un peu plus de 10 ans.

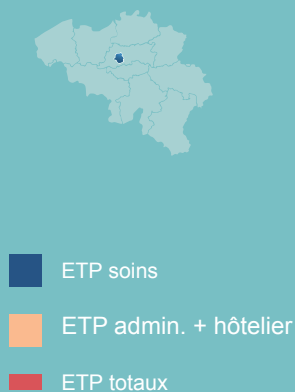
Si l'on se projette en 2050, 140 500 ETP seraient nécessaires, soit 226 600 postes. Le secteur créera donc plus de 100 000 postes d'emplois directs sur une période de 30 ans. Il s'agit d'emplois accessibles à différents niveaux de qualification, stables, durables et non délocalisables.

Projection du nombre d'ETP directs en Belgique

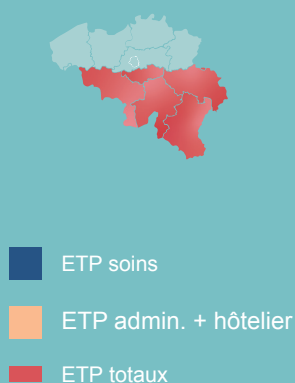
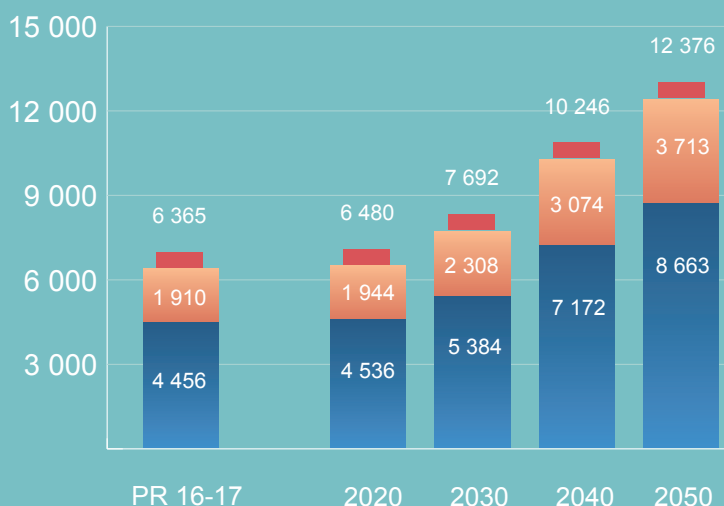


⁷ Le nombre d'ETP projeté a été calculé sur base du ratio entre le nombre d'ETP présents et le nombre de places agréées ; ce ratio a ensuite été projeté sur les perspectives d'unités de logement.

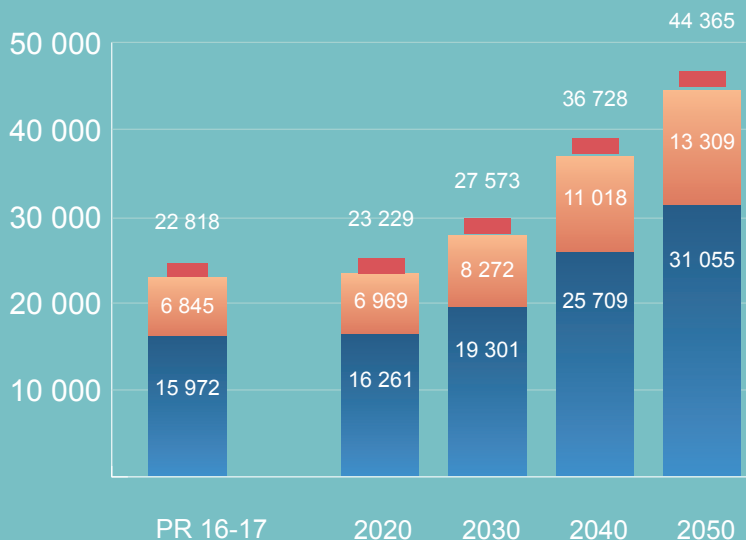
⁸ Selon ratio SD Worx



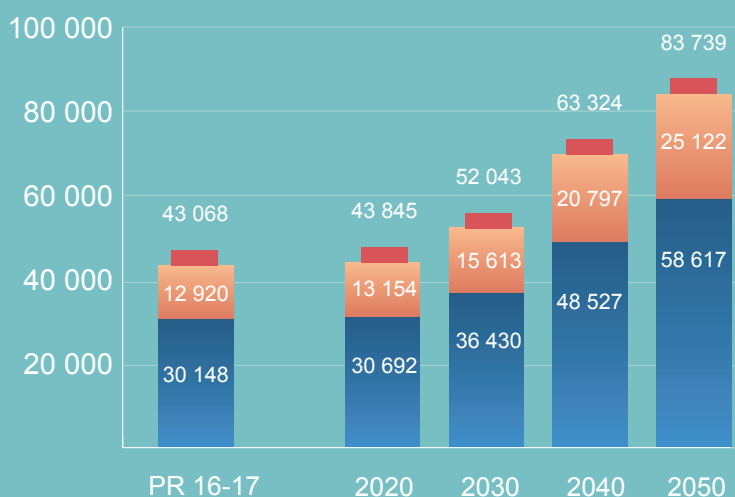
Projection du nombre d'ETP directs Bruxelles



Projection du nombre d'ETP directs Wallonie



Projection du nombre d'ETP directs Flandre



3.2. Emplois indirects

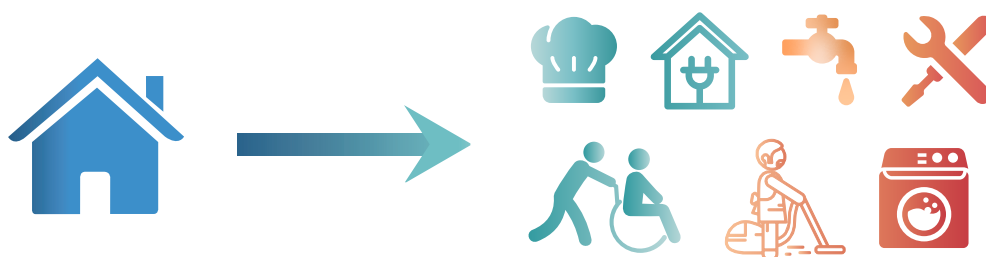
Le secteur de l'hébergement des seniors génère également des emplois indirects, dans les secteurs des services et de la construction.

3.2.1. Le secteur des services



Une unité de logement pour personnes âgées fait appel à des fournisseurs extérieurs pour ses achats et services (alimentation, eau/gaz/électricité, produits pharmaceutiques, blanchisserie, entretien, etc.). Ainsi, l'augmentation des besoins en unités de logement se répercutera dans les emplois nécessaires au sein de la chaîne des fournisseurs.

Afin d'estimer le nombre d'emplois (ETP) indirects engendrés dans le secteur des services, nous avons posé plusieurs hypothèses sur lesquelles baser nos calculs. Nous considérons que les services par jour et par unité de logement s'élèvent à 18€ TVAC⁹, avec un taux de TVA moyen de 12%. Le coût unitaire moyen par ETP dans le secteur des services est estimé à 50 000€¹⁰ et la main d'œuvre représente 40% des revenus. Nous tenons compte également d'une inflation annuelle de 1,50%.



287 000 unités de logement

9 900 ETP par an jusque 2050

⁹ Montant estimé sur base d'un échantillon d'institutions membres de Femarbel

¹⁰ STATBEL, Coût de la main d'œuvre et heures travaillées par secteur, 2016

Emplois Services

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'ETP travaillant dans les services liés à l'hébergement des seniors chaque année.

Emplois annuels (#ETP)	2018	2030	2040	2050
Belgique	6 934	8 379	11 161	13 482
Bruxelles	733	809	988	1 197
Wallonie	2 349	2 869	3 901	4 608
Flandre	3 852	4 701	6 272	7 677

Ainsi, si on estime 7 000 ETP indirects dans les services en 2018, ils augmenteront à 8 400 en 2030, ce qui représente une création d'emploi de 1 400 ETP ou 2 300 postes en une dizaine d'années.

A l'horizon 2050, 13 500 seront occupés, soit une création de 6 500 ETP ou 10 500 postes en une trentaine d'années.

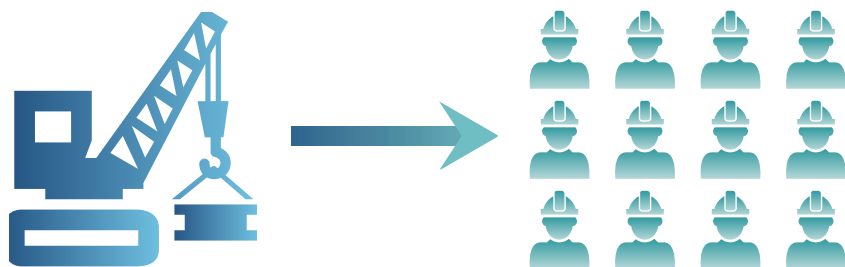
De manière cumulée, d'ici 2030 en Belgique, un total de 81 600 ETP indirects sera occupé dans le secteur des services liés à l'hébergement des seniors, soit une moyenne de 7 400 ETP occupés chaque année. Si l'on se projette à l'échéance 2050, cette moyenne monte à 9 900 ETP par an.

Emplois cumulés (#ETP)	D'ici 2030	D'ici 2040	D'ici 2050
Belgique	81 583	180 083	306 154
Bruxelles	8 414	17 445	28 482
Wallonie	27 183	61 586	105 014
Flandre	45 986	101 052	172 659

3.2.2. Le secteur de la construction

Compte tenu de l'évolution de la population des seniors, des logements supplémentaires devront être construits. D'autre part, le parc immobilier existant devra être rénové. Cela représentera un total dépassant les 14 500 000 m². Ce qui fournira de nombreux emplois dans le secteur de la construction.

Afin d'extrapoler le nombre d'emplois indirects engendrés dans le secteur de la construction, nous avons formulé plusieurs hypothèses¹¹. Le coût salarial unitaire moyen par ETP dans le secteur de la construction est estimé à 50 960€¹² et la main d'œuvre représente 40% des revenus.



14 500 000 M²

5 300 ETP par an jusque 2050



¹¹ Cf. supra, p.10

¹² STATBEL, Coût de la main d'œuvre et heures travaillées par secteur, 2016

Emplois Construction

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'ETP occupés annuellement dans le secteur de la construction pour l'hébergement des personnes âgées.

Emplois annuels (ETP)	2018	2030	2040	2050
Belgique	2 188	5 972	6 862	4 213
Bruxelles	231	423	545	557
Wallonie	741	2 421	2 293	1 424
Flandre	1 216	3 128	4 024	2 232

Si 2 200 ETP étaient engagés dans la construction pour l'hébergements des seniors en 2018, ils seront 6 000 en 2030. Nous constatons donc une création de 3 800 ETP (6 100 postes) sur une dizaine d'années.

En 2050, 4 200 ETP seront occupés, soit une création d'emplois de 2 000 ETP (3 200 postes) en 30 ans.

Notons que le pic des emplois annuels se situe en 2040, ce qui s'explique par le point culminant des besoins en termes de logements à ce moment-là.

D'ici 2030, l'augmentation des besoins pour l'hébergement des seniors engendrera un total cumulé de 44 800 ETP indirects dans le secteur de la construction, ce qui représente une moyenne de 4 070 ETP occupés par an. A l'horizon 2050, cette moyenne annuelle progressera à 5 300 ETP.

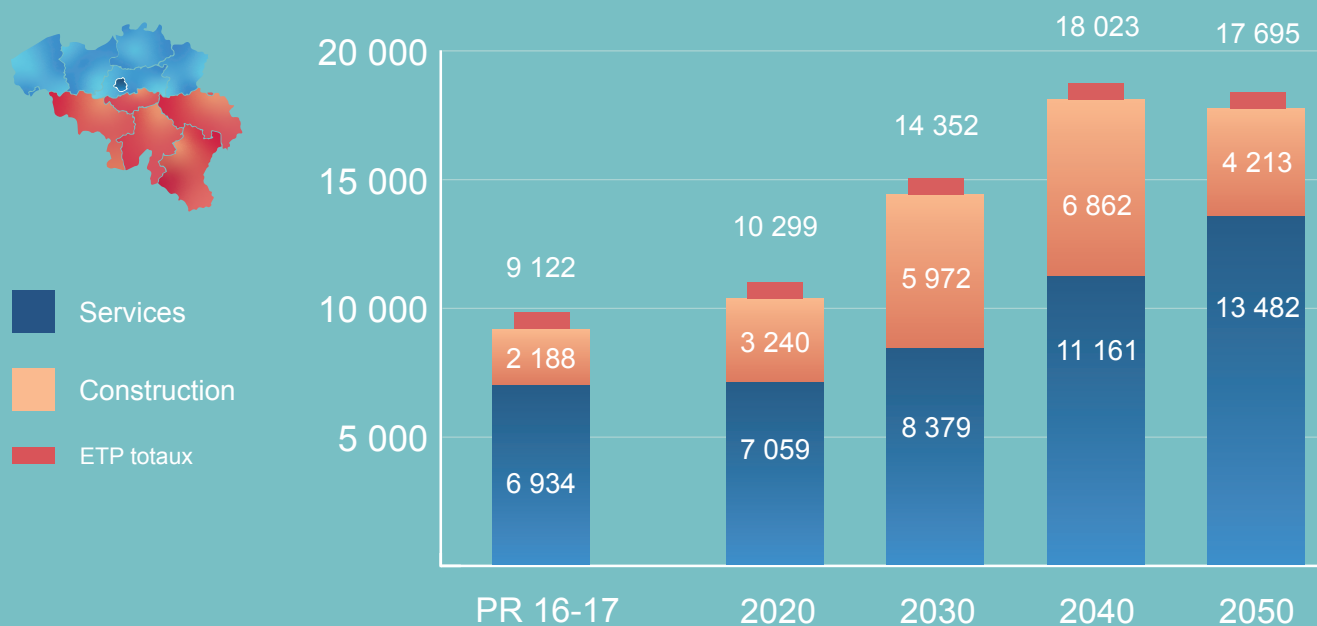
Emplois cumulés (ETP)	D'ici 2030	D'ici 2040	D'ici 2050
Belgique	44 835	108 268	164 811
Bruxelles	3 149	8 126	13 567
Wallonie	15 729	38 564	56 530
Flandre	25 957	61 579	94 714

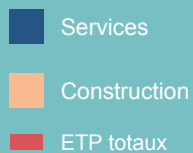
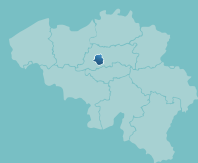
Projection du nombre d'ETP indirects

3.2.3. Total des ETP indirects

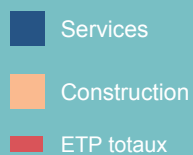
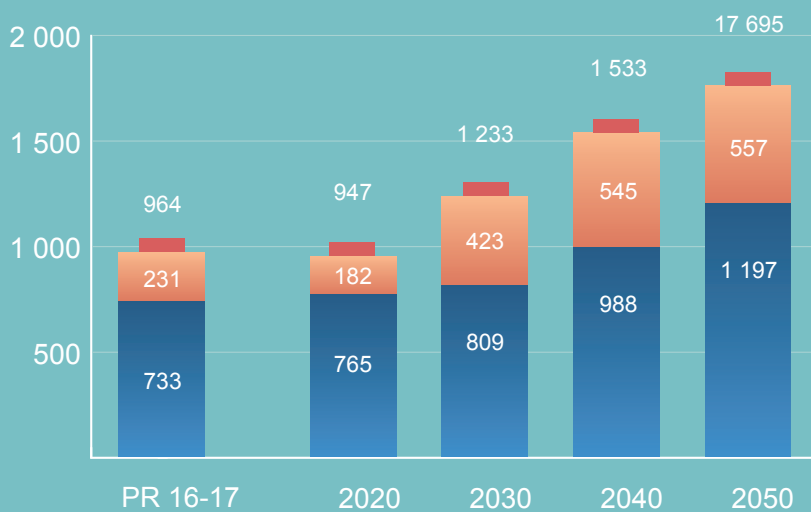
En cumulant les ETP indirects du secteur des services avec ceux de la construction, nous obtenons un total de 14 400 ETP indirects occupés en 2030 et 17 700 ETP en 2050, ce qui représente une création d'emploi respective de 5 200 ETP (8 400 postes) et 8 600 ETP (13 800 postes).

Projection du nombre d'ETP indirects en Belgique

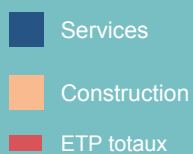
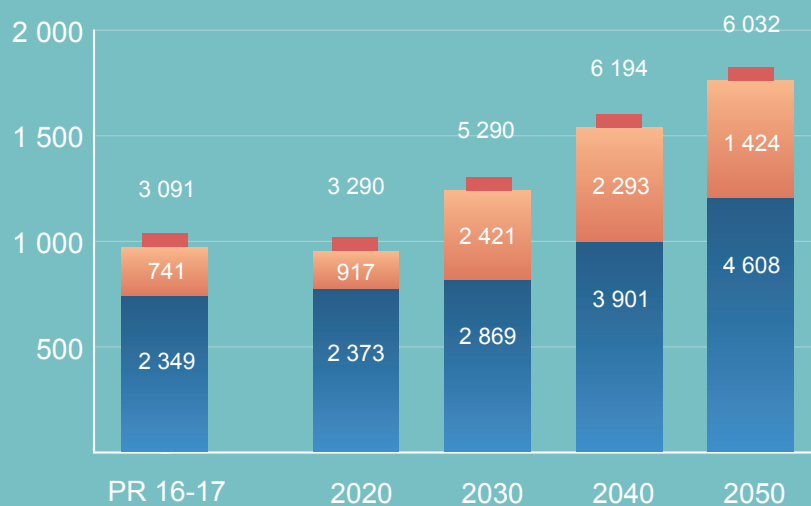




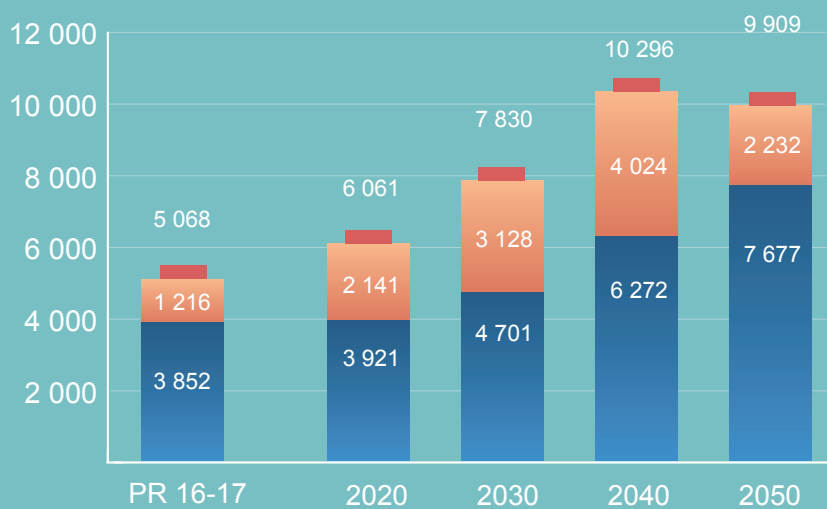
Projection du nombre d'ETP indirects Bruxelles



Projection du nombre d'ETP indirects Wallonie



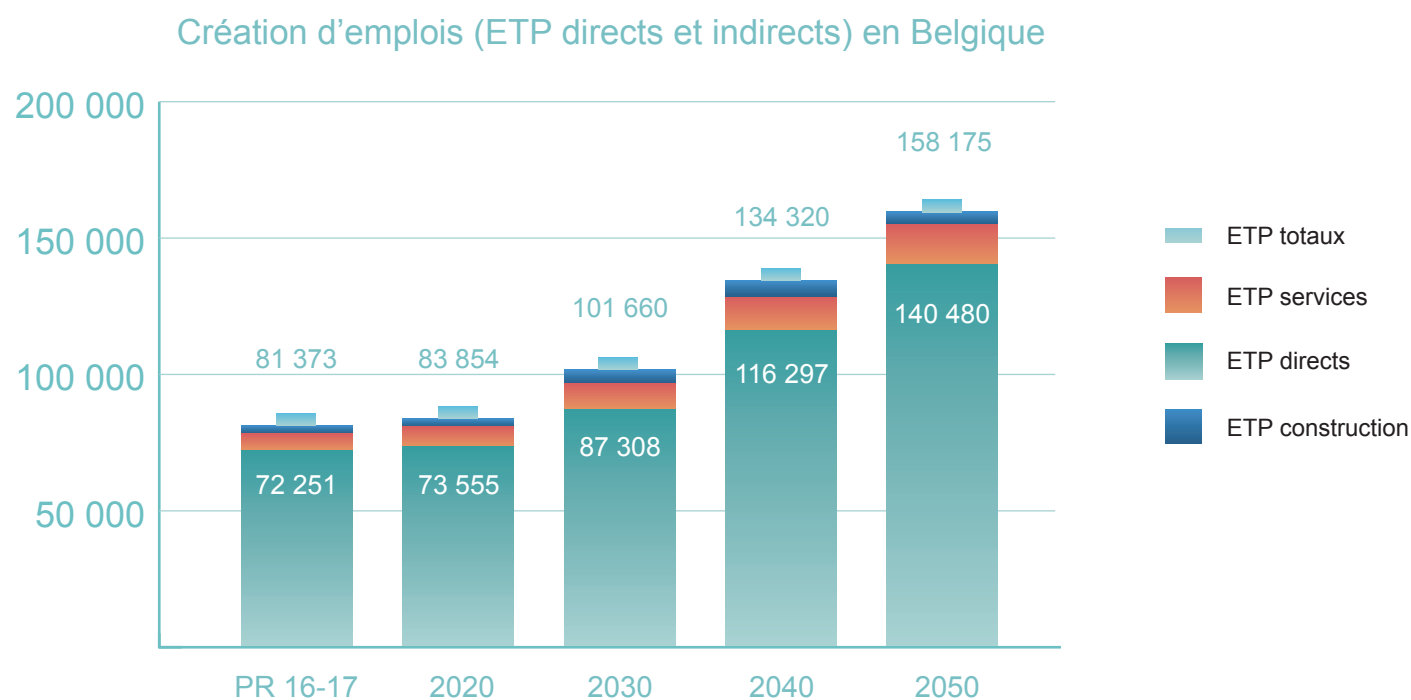
Projection du nombre d'ETP indirects Flandre



3.3. Total des emplois emplois directs et indirects

Tous types d'emplois confondus (directs et indirects), le secteur passera de 81 400 ETP occupés à l'heure actuelle à plus de 100 000 ETP en 2030 et à plus de 158 000 ETP en 2050.

Emplois annuels (#ETP)	2018	2030	2040	2050
Belgique	81 373	101 660	134 320	158 175
Bruxelles	7 329	8 924	11 778	14 131
Wallonie	25 908	32 862	42 922	50 397
Flandre	48 136	59 873	79 620	93 648

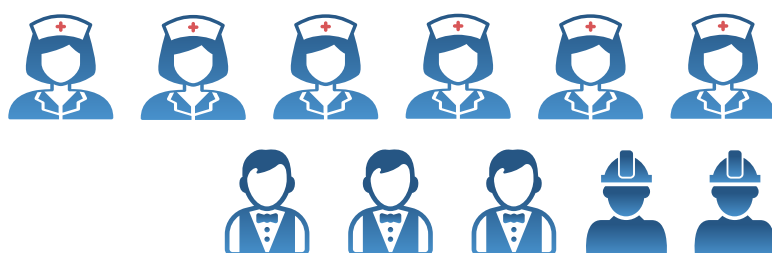


Projection des emplois directs et indirects

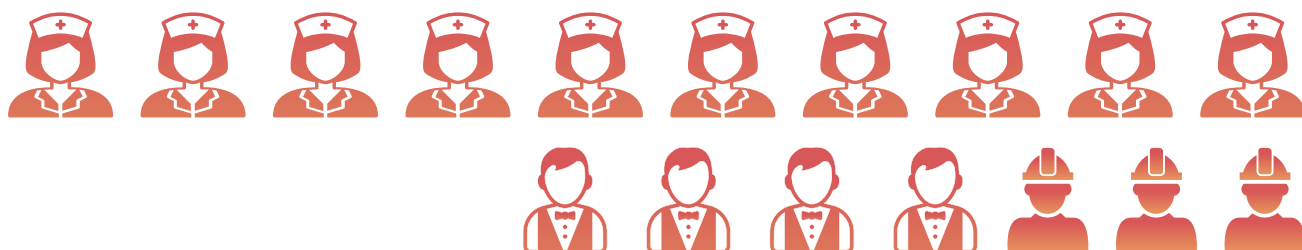
81 373 ETP **2018**



101 660 ETP **2030**



158 175 ETP **2050**



Créations de 76 800 ETP soit 124 000 postes de travail

4. Retour économique du secteur

4.1. Méthodologie

Afin d'estimer les retombées économiques du secteur, nous avons posé plusieurs hypothèses. Le taux de l'impôt des personnes physiques (IPP) est fixé à 30%¹³. Les cotisations patronales des employés de la commission paritaire 330 s'élèvent à 34,82%, celles des employés de la commission paritaire 200 à 27,35% et celles des ouvriers de la commission paritaire 124 à 52,74% (sur 108% du brut). Les cotisations personnelles sont de 13,07%. Le coût salarial moyen d'un ETP soins s'élève à 55 400€¹⁴ et celui d'un ETP non soins à 46 000€¹⁵.

Pour estimer le retour produit par les emplois, nous sommes partis du coût salarial total par catégorie d'emplois. Sur ce montant, nous avons calculé et déduit les cotisations sociales patro-

nales et personnelles afin d'obtenir le montant du revenu imposable. Sur ce dernier, nous avons déduit l'IPP pour parvenir au revenu net. Nous avons considéré que ce revenu était entièrement consommé (pas d'épargne) et réparti entre les différents produits du panier des ménages¹⁶ sur lesquelles nous avons calculé la TVA.

Afin d'estimer les retours liés à la TVA sur les services et la construction, nous nous sommes basés sur un nombre d'unités de logement multiplié par un coût unitaire, sur lequel nous avons appliqué le taux de TVA en vigueur.

¹³ Selon le calcul d'impôt sur les différents coûts salariaux pris en compte dans cette analyse

¹⁴ Selon une moyenne pondérée du coût salarial pris en charge par l'INAMI au 01/06/2016 indexé

¹⁵ Coût estimé sur base d'un échantillon d'institutions membres de Femarbel

¹⁶ STATBEL, Enquête sur le budget des ménages 2016

4.2. Return

Les rentrées proviennent, d'une part, des cotisations sociales, de l'impôt sur les revenus (IPP) et de la TVA sur la consommation liés aux emplois directs et indirects (construction et services) et, d'autre part, de TVA sur la construction et les services.

Emplois directs :
2.278 M€

Services :
304 M€

Construction :
243 M€



Cotisations sociales : 1 349 M€
IPP : 735 M€
TVA : 194 M€

+



Cotisations sociales : 110 M€
IPP : 71 M€
TVA : 123 M€

+



Cotisations sociales : 123 M€
IPP : 44 M€
TVA : 76 M€

=

IN : 2 825 M€

Les financements soins¹⁷ par les pouvoirs publics comprennent le forfait¹⁸ (2 716 556 483€), le 3ème volet¹⁹ (319 533 002€) et les fins de carrière²⁰ (130 012 115€), ce qui représente un total de 3 166 101 600€.

Nous constatons que sur un montant total financé de 3,166 milliards d'euros, le retour s'élève à 2,825 milliards d'euros, soit un taux de retour de 89%.



OUT : 3 166 M€
Forfait
3ème volet
Fins de carrières



IN : 2 825 M€
Emplois directs
Services
Construction

Solde : 341 M€

RETURN 89%

¹⁷ Pour le forfait 2018, période de référence 2016-2017

¹⁸ Le forfait INAMI, calculé sur base du degré de dépendance des résidents, du nombre de résidents et du personnel de soins. C'est une intervention liée à la personne, versée par les mutuelles et financée par les Régions ; L'INAMI n'étant plus en charge de cette matière, c'est devenu l'intervention forfaitaire.

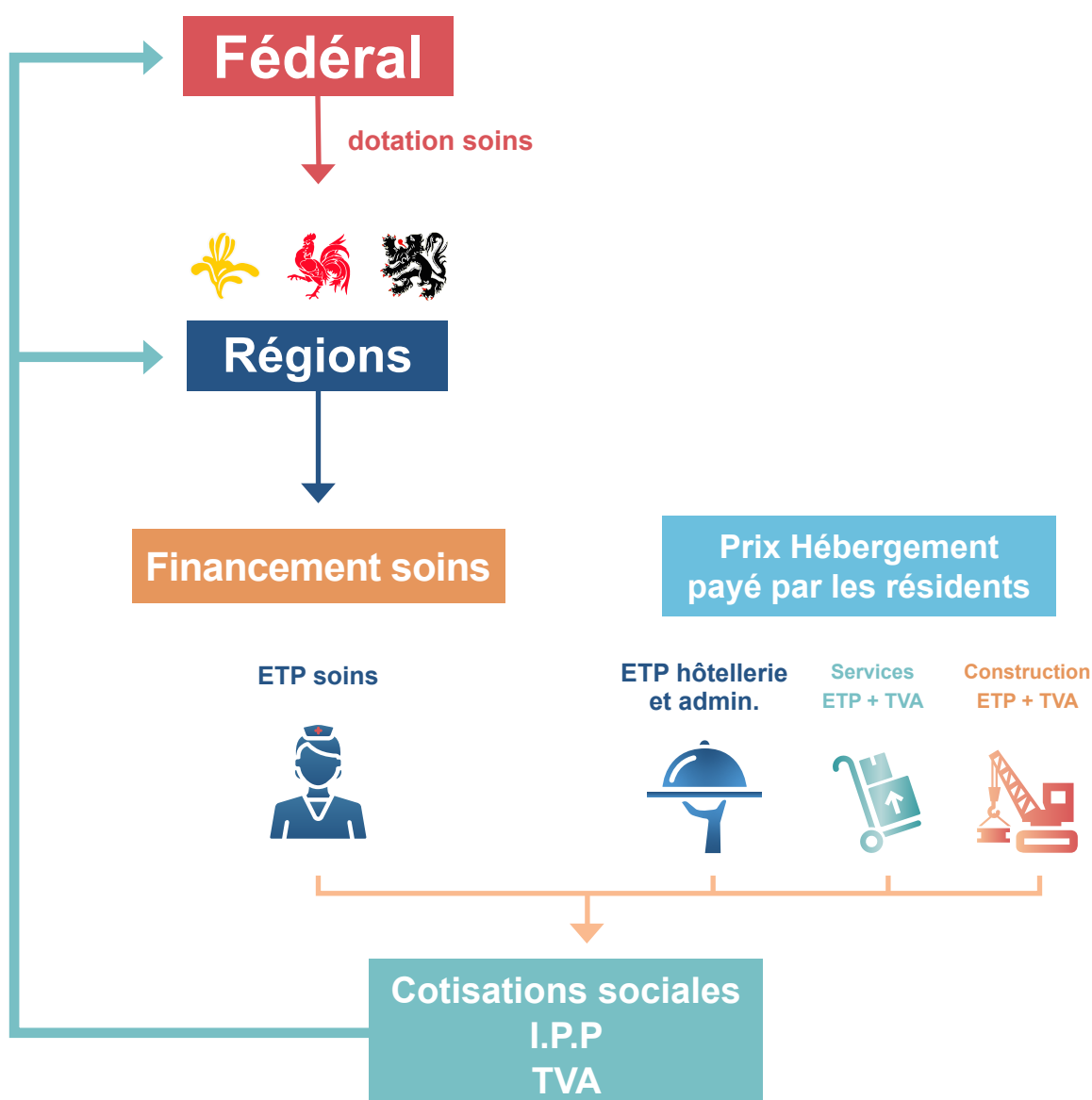
¹⁹ « Le « troisième volet » : finance le coût supplémentaire du personnel suite à l'application des accords sociaux supporté par l'institution (personnel soignant au-delà de la norme, personnel administratif, personnel ouvrier ou technique). Le financement et le paiement sont assurés par les Régions.

²⁰ Les « mesures de fin de carrière » sont des mesures spécifiques pour les employés à partir de 45 ans (réduction de temps de travail avec maintien de salaire ou maintien de temps de travail avec prime de rétribution). Le financement et le paiement sont assurés par les Régions.



4.3 Circuit des retours

Le secteur n'a pas seulement un impact dans la société et l'économie via les emplois qu'il crée, il génère également des retombées financières pour les pouvoirs publics. En effet, chaque emploi engendre des cotisations sociales, de l'impôt ainsi que de la TVA sur la consommation du ménage. De plus, le secteur paie de la TVA sur les achats et services ainsi que sur la construction/rénovation du parc immobilier²¹.



²¹ Nous n'avons pas tenu compte du retour lié à l'impôt des sociétés, ni de celui relatif au précompte immobilier faute de données disponibles.

5. Conclusion

Ces 20 dernières années, l'hébergement des personnes âgées a connu une évolution considérable de la prise en charge mais s'avèrera insuffisante pour le futur.

Les seniors de plus de 85 ans, dans 30 ans, sont déjà nés aujourd'hui.

C'est pourquoi l'évolution démographie de cette catégorie d'âge est assurée voire certaine ainsi que les besoins qui en découleront.

Le secteur de la prise en charge des personnes âgées doit entamer avec ambition cette nouvelle évolution bien nécessaire, pour satisfaire les attentes et besoins de nos futurs seniors, tout en leur apportant avec humanité, une prise en charge, une fin de vie de qualité,

Il nous faudra l'audace de créer un vrai parcours d'accompagnement, de prises en charge, de soins intégrant le maintien à domicile, d'habitats groupés innovants et adaptés aux situations spécifiques de chacun, des résidences services, des accueils de jours ainsi que des maisons de repos. Le tout en intégrant les passages par les hôpitaux assorties de solutions justes, efficaces et innovantes afin d'en assurer le financement et l'accessibilité dans un contexte budgétaire difficile.

La 6e réforme de l'État implique la régionalisation du secteur des aînés ; les évolutions sociétales imposent de trouver des solutions adéquates et réalistes afin d'innover, voire créer, avec tous les intervenants du secteur, les modèles d'accompagnement et de prise en charge des seniors du XXIe siècle.

Nous devons proposer des solutions pertinentes qui permettront d'assurer une fin de vie heureuse à nos aînés tout en concrétisant l'opportunité de créations de milliers d'emplois et en développant une activité économique conséquente.



55 rue Royale bte 6
1000 Bruxelles
02 414 05 25
info@femarbel.be
www.femarbel.be